

AI Index: PRE 01/410/2009
24 November 2009

Tunisie. Les autorités doivent libérer un journaliste dissident

Les autorités tunisiennes doivent libérer immédiatement le journaliste Taoufik Ben Brik, détracteur notoire du gouvernement, et abandonner les accusations forgées de toutes pièces pour lesquelles il encourt une peine de cinq ans d'emprisonnement, a déclaré Amnesty International ce mardi 24 novembre 2009.

« Jugé pour des accusations fondées sur des considérations politiques, Taoufik Ben Brik n'a pas bénéficié d'un procès équitable, a indiqué Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. Taoufik Ben Brik est un prisonnier d'opinion. Amnesty International demande sa libération immédiate et inconditionnelle. »

Taoufik Ben Brik a été jugé le 19 novembre devant le tribunal de première instance de Tunis, pour agression, détérioration des biens d'autrui, atteinte aux bonnes mœurs et diffamation.

Il nie ces accusations et assure qu'elles ont été fabriquées et retenues contre lui par les autorités tunisiennes en raison de ses critiques à l'égard du gouvernement.

Le tribunal doit rendre son jugement jeudi 26 novembre.

Durant son procès, les avocats de la défense n'ont pas été autorisés à présenter leur dossier ni à procéder au contre-interrogatoire des témoins de l'accusation. En outre, le tribunal aurait retenu à titre de preuve une déclaration que Taoufik Ben Brik a, selon les autorités, signé de son plein gré durant sa détention provisoire, alors que celui-ci affirme qu'il s'agit d'un faux et que sa signature a été imitée.

L'audience du 19 novembre s'est déroulée dans des conditions de sécurité oppressives. De nombreux membres des forces de sécurité étaient déployés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du tribunal, empêchant les journalistes, entre autres, d'assister au procès.

Seuls trois membres de la famille de l'accusé ont été autorisés à entrer.

Taoufik Ben Brik, qui souffre de diabète et d'un rare trouble hormonal, le syndrome de Cushing, pour lesquels il a besoin d'un traitement régulier, a comparu affaibli, incapable de se tenir debout pendant l'audience.

« Il semble que Taoufik Ben Brik a été poursuivi parce qu'il a critiqué le gouvernement et s'est opposé à la récente réélection, pour un cinquième mandat, du président Zine el Abidine Ben Ali, a expliqué Malcolm Smart.

« S'inscrivant dans une politique qui consiste à prendre pour cibles les dissidents qui exercent leur droit à la

liberté de parole en critiquant le gouvernement ou en dénonçant la corruption, ce procès bafoue clairement les obligations qui incombent à la Tunisie au regard du droit international. »